

La SAFER CORSE se propose, sans engagement de sa part, d'attribuer par **RETROCESSION ou SUBSTITUTION**, tous les Biens désignés ci-après qu'elle possède ou qu'elle envisage d'acquérir.
Les propriétés ci-après désignées sont mises en attributions sous réserve de la bonne finalité des opérations d'acquisition par la SAFER Corse.

Observation : La Safer Corse informe :

- qu'aucune implantation de limite cadastrale ni de bornage contradictoire ne sera effectuée par ses soins.
- tout ou partie de ces parcelles sont enclavées

BELGODERE et OCCHIATANA : en 1 seul lot : 5 ha 71 a 30 ca :

BELGODERE : **4 ha 82 a 88 ca** : Lieudit Aloani: Section F n° 151 – Lieudit Luccioli: Section F n° 22 – Lieudit Padula: Section Section A n° 808 – Lieudit Padule: Section B n° 19 – Lieudit San martino: Section A n° 11-12-545

Nature : Terre, chênes-verts et maquis

Bâtis :

- Hangar agricole de 90m² - appentis façade ouest 30m² (parcelle section A n° 545 Commune de Belgodère)
- Ancienne bâtisse en ruine de 56m² (parcelle Section A n° 11 Commune de Belgodère)
- Ancienne bâtisse en ruine de 50m² (parcelle Section A n° 12 Commune de Belgodère)

Classification dans un document d'urbanisme : Zone Agricole au P.L.U de la Commune

OCCHIATANA : **88 a 42 ca** : Lieudit Cansero: Section C n° 392-395 – Lieudit Pietra di moro: Section B-114

Nature : Terre, chênes-verts et maquis

Classification dans un document d'urbanisme : Zone Agricole au P.L.U de la Commune

- tout ou partie de ces parcelles sont enclavées

MONTEGROSSO : **1 ha 82 a 00 ca** : Lieudit Chiosello: Section ZO n° 142 – Lieudit Fontanella: Section ZO n° 20 – Lieudit Vignalba: Section ZO n° 56

Nature : Friches

Classification dans un document d'urbanisme : RNU (Règlement National d'Urbanisme)

- tout ou partie de ces parcelles sont enclavées

POGGIO-D'OLETTA : composé des lots 1 et 2 sous réserve de leurs attributions concomitantes (**surface totale des 2 lots 1 ha 53 a 33 ca**)

Lot n°1 : **24 a 02 ca** : Lieudit Gregogna: B n° 157-158

Nature : Terre

Classification dans un document d'urbanisme : Hors périmètre de la Carte Communale de la Commune

Lot n° 2 : **1 ha 29 a 31 ca** : Lieudit Coste: Section B n° 1177 – Lieudit Filette: Section B n° 1098-1099-1100-1101 – Lieudit Guado: Section B n° 946-947-948

Nature : friches et verger

Classification dans un document d'urbanisme : Hors périmètre de la Carte Communale de la Commune

PRUNELLI-DI-FIUMORBO : **1 ha 00 a 91 ca** : Lieudit Abbazia: Section D n° 794(SubA)-794(SubB)

Nature : terre et maquis

Classification dans un document d'urbanisme :

- une partie en zone A pour une superficie d'environ 73 a 94 ca au P.L.U. de la Commune
- une partie en zone UC pour une superficie d'environ 26 a 97 ca au P.L.U. de la Commune

Tout complément d'information peut être obtenu auprès de la SAFER CORSE par mail au Siège social : direction@safer-corse.com.

Les personnes intéressées sont préalablement priées de prendre rendez-vous par téléphone avec la SAFER CORSE avant tout déplacement afin de constituer un dossier de candidature et ce à compter du **08/02/2024**. Ces candidatures doivent être déposées au plus tard le **23/02/2024** auprès de la Safer Corse.

Coordonnées :

Adresse Haute-Corse : Route du Stade – Lieudit Petraolo – 20215 VESCOVATO

Contact Téléphonique : 04-95-32-36-24 le matin de 9H à 12H du Lundi au Jeudi.

Mail : direction@safer-corse.com

Il est précisé ici : cet appel à candidatures est publié sur le site internet de la SAFER CORSE à la date du **08/02/2024**, l'heure **00H01** : www.corse.safer.fr.

CET AVIS NE SAURAIT EN AUCUN CAS ETRE CONSIDERE COMME UN ENGAGEMENT DE LA SAFER A L'EGARD DES CANDIDATS.